

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 209

29 janvier 2013

SOMMAIRE

A.01 Euro-Artisan Guy Rollinger	9988	Capital Park (Luxembourg) Two S.à r.l.	10023
Agri-Metal	9988	Cassius S.à.r.l.	10024
Apollo 11 S.à r.l.	9987	Cavallo Lux	10024
Banque du Timbre Sàrl	10002	Centralis Immobilière S.à r.l.	10024
Banzai S.A.	10003	Chairmark S.à r.l.	10025
Barclays Investment Funds (Luxembourg)	10002	Chairmark S.à r.l.	10025
Barclays Portfolios SICAV	10003	C.H.E. International Softwares	10023
Barflor Investments S.à r.l.	10003	Haga 2000 S.à.r.l.	10031
Baron Rouge S.à r.l.	10004	HK Management Consulting & Account S.à	10031
BEAULIEU A LA MONTAGNE - Société		r.l.	10031
civile	10004	Mabledon Holdings UK S.à r.l.	9988
Becom International S.A.	10004	Maraisol S.A.	10005
Bedminster (Luxembourg) S.à r.l.	10010	Mofin S.A., SPF	10012
Bei den Raupen S.à r.l.	10003	Naldon Capital S.A.	10019
Belair Lotissements S.A.	10010	Oberon GP S.à r.l.	10025
Bergame Capital S.à r.l.	10010	Pensal Corporation S.à r.l.	10022
Bircat Yaacov S.A. SPF	10011	Pentair Brazil Holding S.à r.l.	10016
BLMD Parent S.à r.l.	10010	Pentair (Brazil) Luxembourg S.à r.l.	10002
BMC Advisory S.à r.l.	10011	Pentair Finance S.A.	10017
BNY Mellon GSS Holdings (Luxembourg)		Pentair International Holding S.à r.l.	10018
S.à r.l.	10011	Prospector Rig 2 Owning Company S.à r.l.	10018
BNY Mellon GSS Holdings (Luxembourg)		Santander R.E.I.F. Lux S.à.r.l.	10032
S.à r.l.	10011	Sigalat Vorizot Société en nom collectif	10024
Breeze S.A.	10012	Six Participations	10031
Breeze S.A.	10017	XL (Finance) S.à r.l.	9986
Breeze S.A.	10016	Yes Academy S.à r.l.	9986
Brimstone Holding S.A.	10017	Yes Academy S.à r.l.	9986
Brimstone Holding S.A.	10017	Yes Academy S.à r.l.	9986
Broderna Holding S.à.r.l.	10023	Yes Academy S.à r.l.	9986
BWB Group S.à r.l.	10022	Yes Academy S.à r.l.	9986
BWI Company Limited S.A.	10023	Zapata Finance S.à r.l.	9987
Camp Hill Investments S.à r.l.	10023		

XL (Finance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.522.

—
Le Bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Décembre 2012.

XL (Finance) S.à r.l., en liquidation

Fides Luxembourg S.A.

Liquidateur

Référence de publication: 2012170209/13.

(120223626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Yes Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.985.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YES ACADEMY S.à r.l.

Référence de publication: 2012170211/10.

(120223806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Yes Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.985.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YES ACADEMY S.à r.l.

Référence de publication: 2012170212/10.

(120223807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Yes Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.985.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YES ACADEMY S.à r.l.

Référence de publication: 2012170213/10.

(120223808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Yes Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.985.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YES ACADEMY S.à r.l.

Référence de publication: 2012170214/10.

(120223809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Zapata Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 75.828.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 27 décembre 2012, il a été décidé que les Associés:

- Prononcent la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister;
- Décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 27 décembre 2012 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170215/15.

(120224733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Apollo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.754.565,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.556.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 7 décembre 2012 que les 43.335 parts sociales de la Société détenues par Apollo Warehouse S.à r.l. (à savoir 4.333,5 parts sociales dans chacune des classes A à J) ont été transférées à l'associé de la Société Apollo Management-Beteiligungs GmbH & Co. KG, de sorte que les parts sociales de la Société sont dorénavant réparties comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales détenues dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J
BC European Capital IX-1 LP	61.128
BC European Capital IX-2 LP	61.128
BC European Capital LX-3 LP	61.128
BC European Capital LX-4 LP	61.128
BC European Capital IX-5 LP	61.128
BC European Capital LX-6 LP	61.128
BC European Capital LX-7 LP	61.128
BC European Capital LX-8 LP	61.128
BC European Capital IX-9 LP	61.128
BC European Capital DC-10 LP	61.128
BC European Capital LX-11 LP	22.872
BC European Capital DC Limited	16.728
Apollo Management-Beteiligungs GmbH & Co. KG	24.576,5

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012170232/37.

(120224008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

A.01 Euro-Artisan Guy Rollinger, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 44.664.

Constituée en date du 29 juillet 1993 suivant acte reçu par le notaire Me Baden notaire de résidence à Luxembourg
Acte de constitution publié au Mémorial C 478, Recueil des Sociétés et Associations en 1993

L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2012 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Transfert du siège social de la société dans la même commune et dans la même rue, au numéro 7.

Le siège social est établi à L-3980 Wickrange, 7, rue des trois Cantons.

Wickrange, le 30 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012170222/15.

(120223975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Agri-Metal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstroos.

R.C.S. Luxembourg B 113.054.

Par la présente, je vous informer que je démissionne, en temps que gérant technique, de la société Agri Métal Sàrl
Duarrerstroos 45

L-9990 WEISWAMPACH

N° d'immatriculation B113054

Modave, le 26 décembre 2012.

Pierre Rouxhet.

Référence de publication: 2012170236/12.

(120224254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Mabledon Holdings UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 54.000,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 172.352.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Mabledon Holdings UK S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand British Pounds (GBP 50,000), and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 172.352 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 22, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2858 of November 24, 2012. The articles of association of the Company have never been amended since then.

THERE APPEARED:

AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.972 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Annick Braquet, employee of Maître Henri Hellinckx, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed 'ne varietur' by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that fifty thousand (50,000) shares of the Company, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of two (2) classes of shares of the Company: class A shares, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each (the Class A Shares and individually, a Class A Share), and class B shares, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each (the Class B Shares and individually, a Class B Share);

2. Creation of share premium accounts connected to each class of shares of the Company;

3. Conversion of the existing fifty thousand (50,000) shares of the Company, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, into fifty thousand (50,000) Class B Shares;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand British Pounds (GBP 4,000) in order to bring the share capital from its present amount of fifty thousand British Pounds (GBP 50,000) to fifty-four thousand British Pounds (GBP 54,000) by way of the issuance of (i) two thousand seven hundred (2,700) Class A Shares and (ii) one thousand three hundred (1,300) Class B Shares, all in registered form;

5. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above by contributions in cash by Norfolk Joint Venture Limited and AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.a r.l.;

6. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the resolutions adopted under above items;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes;

8. Full amendment and restatement of the articles of association of the Company, without any change to the object clause; and

9. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two (2) classes of shares of the Company: Class A Shares, and Class B Shares, having the rights and obligations set forth in the articles of association of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create two share premium accounts as follows:

- a share premium account connected to the Class A Shares (the Class A Share Premium Account); and
- a share premium account connected to the Class B Shares of the Company (the Class B Share Premium Account).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing fifty thousand (50,000) shares of the Company, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, into fifty thousand (50,000) Class B Shares, having the rights and obligations as defined hereafter.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand British Pounds (GBP 4,000) in order to bring the share capital from its present amount of fifty thousand British Pounds (GBP 50,000) to fifty-four thousand British Pounds (GBP 54,000) by way of the issuance of (i) two thousand seven hundred (2,700) Class A Shares and (ii) one thousand three hundred (1,300) Class B Shares, all in registered form.

Subscription - Payment

Thereupon,

(1) Norfolk Joint Venture Limited, a company registered in England and Wales under number 08116327 and whose registered office is at Norfolk House, 31 St James' Square, London SWY 4JJ, United Kingdom, here represented by Mrs. Annick Braquet, employee of Maître Henri Hellinckx, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to two thousand seven hundred (2,700) new Class A Shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred and ten thousand British Pounds (GBP 210,000) to be allocated as follows:

- an amount of two thousand seven hundred British Pounds (GBP 2,700) to the share capital of the Company; and
- an amount of two hundred and seven thousand three hundred British Pounds (GBP 207,300) to the Class A Share Premium Account.

(2) the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one thousand three hundred (1,300) new Class B Shares, in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred and seventy thousand British Pounds (GBP 470,000) to be allocated as follows:

- an amount of one thousand three hundred British Pounds (GBP 1,300) to the share capital of the Company; and

- an amount of four hundred and sixty-eight thousand, seven hundred British Pounds (GBP 468,700) to the Class B Share Premium Account.

The amount of six hundred and eighty thousand British Pounds (GBP 680,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

In the light of the foregoing, AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.a r.l. and Norfolk Joint Venture Limited are collectively hereinafter referred to as the Shareholders.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at fifty-four thousand British Pounds (GBP 54,000), represented by two thousand seven hundred (2,700) class A shares, and fifty-one thousand three hundred (51,300) class B shares, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, all in registered form."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and the necessary filings with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to fully amend and restate the Articles, without amending the object clause, so that the Articles shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Mabledon Holdings UK S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and in any real estate properties, and the management of those participations or real estate properties. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or (real estate) enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may also invest in real estate whatever the investment modalities, including, but not limited to, the acquisition by way of sale or enforcement of securities.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object, and any transaction with respect to real estate or movable property.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty-four thousand British Pounds (GBP 54,000), represented by two thousand seven hundred (2,700) class A shares, and fifty-one thousand three hundred (51,300) class B shares, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, all in registered form.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The holders of class A shares are hereafter referred to as the A Shareholders and each a A Shareholder, and the holders of class B shares are hereafter referred to as the B Shareholders and each a B Shareholder.

6.3. The shares are freely transferable between shareholders subject to the terms of any agreement entered into by the shareholders from time to time.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with (i) the requirements of article 189 of the Law and (ii) any transfer restrictions (including, but not limited to, pre-emption rights, rights of first refusal, prior approvals and any other restrictions) included in any agreement entered into by the shareholders from time to time, which shall be notified in writing by the transferee to the transferor and the Company prior to such transfer.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of up to five (5) members (the Board). The Board shall be composed of up to two (2) class A manager(s) and up to three (3) class B managers. The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The A Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other shareholder(s)) signed by the A Shareholder or a duly authorised officer to propose two (2) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class A manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class A manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class A manager.

7.3. The B Shareholder solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other shareholder(s)) signed by the B Shareholder or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class B manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class B manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class B manager.

7.4. The Board shall nominate one class B manager to act as chairman (the Chairman). The Chairman shall act as chairman of each Board meeting. If the Chairman is not present at a Board meeting, any other class B manager present shall decide which of them shall act as chairman pro tempore for such meeting. For the avoidance of doubt, the Chairman shall have no second or casting vote.

7.5. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders subject to the provisions of this article 7.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board can deliberate and act validly only if at least three managers are present or represented at a meeting of the Board, of whom one (1) must be a class A manager, and two (2) must be class B managers, present or represented at the commencement and throughout the whole of the Board meeting, provided that in each case:

a. such meetings shall not be quorate unless (i) the number of managers ordinarily resident for tax purposes only in Luxembourg (the Resident Manager(s)) in attendance in person or by proxy shall exceed the aggregate of all other managers in attendance in person or by proxy and (ii) at least fifty (50) per cent of the managers are present in person or represented at such meetings;

b. subject as provided in article 8.2.(i)a. above, each manager shall be allowed to appoint another manager as his proxy in his absence, provided always that any proxy granted by a Resident Manager must be to another Resident Manager; and

c. if within one hour from the time appointed for the Board meeting a quorum is not present, the Board meeting shall (unless a class A manager, and a class B manager agree otherwise) stand adjourned to the second day other than a Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in Luxembourg (a Business Day) next following at the same time and place, unless the Board meeting has been called at short notice pursuant to clause 8.2 (v), in which case such Board meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place.

(ii) During a period starting on December 5, 2012, and ending on the Calculation Date (as defined in any Development Manager Agreement, itself defined below) or such longer period as the shareholders may agree (the Lock-In Period), each manager shall have one (1) vote and the Board shall make all of its decisions and resolutions only by a unanimous vote of the Managers present or represented at the Board meeting other than the following matters in respect of which voting shall be by majority:

a. any amendment to the terms of any development management agreement between inter alia the subsidiaries of the Company (the Subsidiary(ies)) and the development manager defined in such agreement (the Development Manager), relating to the provision of development services (the Development Management Agreement);

b. any matter relating to the performance fee or other fees under any Development Management Agreement;

c. any disputes with the Development Manager arising under or in respect of any Development Management Agreement and any settlement thereof;

d. any enforcement by the Company or any Subsidiary against the Development Manager under any Development Management Agreement;

e. any termination of any Development Management Agreement;

f. any material changes to (or detailing of) any business plan adopted by the Board from time to time (the Business Plan), proposed by the Development Manager to the Company or to a Subsidiary or any decision, act or omission not materially in accordance with or contemplated by the Business Plan proposed by the Development Manager (and in such circumstances, and in respect of any proposed change to the Business Plan in accordance with any agreement entered into by the shareholders from time to time, the Managers shall be required to act reasonably and in the corporate interest of the Company when voting on any such matter);

g. any decision, act or omission in respect of any letting of all or some of, or financing of, the property owned by the Company or a Subsidiary proposed by the Development Manager (and in such circumstances, the Managers shall be required to act reasonably and in the corporate interest of the Company when voting on any such matter); and

h. subject to any transfer restrictions (including, but not limited to, pre-emption rights, rights of first refusal, prior approvals and any other restrictions) included in any agreement entered into by the shareholders from time to time, any decision after the Date of Practical Completion (as defined in any Development Management Agreement) in respect of any sale of all of the property owned by the Company or a Subsidiary or any sale of all of the shares in a Subsidiary.

(iii) Following the end of the Lock-In Period, each manager shall have one vote and the Board shall make all of its decisions and resolutions acting by majority.

(iv) Meetings of the Board shall be held in Luxembourg at such times as the Board shall determine but, unless otherwise agreed in writing by the shareholders, a meeting of the Board shall be held at least quarterly.

(v) Unless otherwise agreed by the managers of the Company, not less than five (5) Business Days' notice of each meeting of the Board or any committee of the Board together with the agenda for such meeting and the relevant Board papers shall be given to each member of the Board, provided that any manager may require a meeting of the Board to be held on not less than 48 hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice (provided always that the managers shall act in good faith in relation to this clause and this clause shall not be used in order to secure a reduced quorum).

(vi) The Company shall make available to the managers and, upon request, to the shareholders copies of (and supporting papers relating to) minutes of meetings of the Board, such minutes and papers to be provided within ten (10) Business Days after such meetings.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 10.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board.

Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) Subject as provided in article 10.2.(vii), resolutions to be adopted at General Meetings during the Lock-In Period shall require the unanimous consent of the shareholders.

(ix) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(xi) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 11. Sole shareholder.

When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

12.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 13. Auditors.

13.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

13.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions and/or any agreement entered into by the shareholders from time to time.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

16.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the

Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,600.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour de décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Mabledon Holdings UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à cinquante mille livres sterling (GBP 50.000,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.352 (la Société). La Société a été constituée le 22 octobre 2012 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2858 du 24 novembre 2012. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

A COMPARU:

AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, dont le capital social s'élève à [vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-)] et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.972 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Annick Braquet, employée de l'Etude de Maître Henri Hellinckx, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les cinquante mille (50.000) parts sociales de la société, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Création de deux (2) catégories de parts sociales de la société: les parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A) et les parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B);

2. Création de comptes de prime d'émission liés à chaque catégorie de parts sociales de la Société;

3. Conversion des cinquante mille (50.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, en cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe B;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille livres sterling (GBP 4.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille livres sterling (GBP 50.000,-), à cinquante-quatre mille livres sterling (GBP 54.000,-) par voie d'émission de (i) deux mille sept cents (2.700,-) Parts Sociales de Classe A et (ii) mille trois cents (1.300,-) Parts Sociales de Classe B, toutes sous forme nominative;

5. Souscription et libération de l'augmentation de capital social tel que spécifié au point 4. ci-dessus par un apport en numéraire de Norfolk Joint Venture Limited et AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l.;

6. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les résolutions à adopter sous les points ci-dessus;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, pour procéder au nom et pour le compte de la Société, au modifications ci-dessus;

8. Modification et refonte complète des statuts de la Société, sans modification de la clause d'objet; et

9. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux (2) catégories de parts sociales de la Société: les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, ayant les droits et obligations prévus dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux comptes de prime d'émission comme suit:

- un compte de prime d'émission lié au Parts Sociales de Classe A (le Compte de Prime d'Emission Classe A); et
- un compte de prime d'émission lié au Parts Sociales de Classe B (le Compte de Prime d'Emission Classe B).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les cinquante mille (50.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, en cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe B, ayant les droits et obligations tels que définis ci-après.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille livres sterling (GBP 4.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille livres sterling (GBP 50.000,-), à cinquante-quatre mille livres sterling (GBP 54.000,-) par voie d'émission de (i) deux mille sept cents (2.700,-) Parts Sociales de Classe A et (ii) mille trois cents (1.300,-) Parts Sociales de Classe B, toutes sous forme nominative .

Souscription - Libération

Sur ces faits,

1. Norfolk Joint Venture Limited, une société immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles sous le numéro 08116327, et dont le siège social est établi à Norfolk House, 31 St James' Square, London SWY 4JJ, Royaume-Uni, représentée par Madame Annick Braquet, employée de l'Etude de Maître Henri Hellinckx, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à deux mille sept cents (2.700,-) nouvelles Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent dix mille livres sterling (GBP 210.000,-) qui sera affecté comme suit:

- un montant de deux mille sept cents livres sterling (GBP 2.700,-) au capital social de la Société, et
- un montant de deux cent sept mille trois cents livres sterling (GBP 207.300,-) au Compte de Prime d'Emission Classe A.

2. l'Associé Unique, précité et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille trois cents (1.300,-) nouvelles Parts Sociales de Classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent soixante-dix mille livres sterling (GBP 470.000,-) qui sera affecté comme suit:

- un montant de mille trois cents livres sterling (GBP 1.300,-) au capital social de la Société, et
- un montant de quatre cent soixante-huit mille sept cents livres sterling (GBP 468.700,-) au Compte de Prime d'Emission Classe B.

Le montant de six cent quatre-vingt mille livres sterling (GBP 680.000,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

En conséquence de ce qui précède, AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l. et Norfolk Joint Venture Limited sont ensemble dénommés les Associés.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille livres sterling (GBP 54.000,-), représenté par deux mille sept cents (2.700,-) parts sociales de classe A et cinquante et un mille trois cents (51.300,-) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes sous forme nominative.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et aux dépôts nécessaires avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Septième résolution

Les Associés décident de modifier et de refondre intégralement les Statuts, sans modifier la clause d'objet social, de sorte que les Statuts auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Mabledon Holdings UK S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et dans des propriétés immobilières et la gestion de ces participations ou propriétés immobilières. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise (immobilière). Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier, quelles qu'en soit les modalités, y compris notamment l'acquisition par voie de vente ou de réalisation de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille livres sterling (GBP 54.000,-), représenté par deux mille sept cents (2.700,-) parts sociales de classe A et cinquante et un mille trois cents (51.300,-) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes sous forme nominative.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les détenteurs des parts sociales de classe A sont ci-après désignés comme les Associés A et chacun un Associé A et les détenteurs des parts sociales de classe B sont ci-après désignés comme les Associés B et chacun un Associé B.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés sous réserve des stipulations de toute convention conclue dans le temps entre les associés.

6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.5. Lorsque la Société a plus d'un associé, les parts sociales détenues par chaque associé ne peuvent être cédées que conformément (i) aux exigences de l'article 189 de la Loi et (ii) à toutes restrictions de cession (en ce compris notamment, aux droits de préemption, droits de premier refus, consentements préalables et toutes autres restrictions) prévues dans tout accord conclu dans le temps entre les associés et que le cessionnaire notifiera par écrit au cédant et à la Société avant une telle cession.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de (5) membres maximum (le Conseil). Le Conseil sera composé d'un maximum de deux (2) gérants de classe A et d'un maximum de trois (3) gérants de classe B. Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Seul l'Associé A pourra proposer de temps à autre, par avis écrit à la Société (avec les autres associés en copie) signé par l'Associé A ou un agent dûment autorisé, deux (2) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe A. Il pourra également, par avis similaire, exiger la révocation d'un gérant de classe A et proposer la nomination d'une autre personne pour remplacer ce gérant de classe A.

7.3. Seul l'Associé B pourra proposer de temps à autre, par avis écrit à la Société (avec les autres associés en copie) signé par l'Associé B ou un agent dûment autorisé, trois (3) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe B. Il pourra également, par avis similaire, exiger la révocation d'un gérant de classe B et proposer la nomination d'une autre personne pour remplacer ce gérant de classe B.

7.4. Le Conseil désignera un gérant de classe B comme président (le Président). Le Président agira comme président de chaque réunion du Conseil. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil, un autre gérant de classe B présent décidera qui d'entre eux agira comme président pro tempore à cette réunion. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Président n'aura pas de seconde voix ni de voix prépondérante.

7.5. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés sous réserve des stipulations du présent Article 7.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si trois gérants au moins sont présents ou représentés à la réunion du Conseil, parmi lesquels un (1) gérant de classe A et deux (2) gérants de classe B doivent être présents ou représentés au commencement et pendant toute la durée de la réunion du Conseil, à condition dans chaque cas que:

a. ces réunions n'atteignent le quorum que si (i) le nombre de gérants d'ordinaire résidents fiscaux à Luxembourg (le (s) Gérant(s) Résident(s)) présents en personne ou par procuration dépasse le total de tous les autres gérants participant en personne ou par procuration et (ii) au moins cinquante (50) pour cent des gérants sont présents en personne ou représentés à ces réunions;

b. sous réserve des stipulations de l'article 8.2 (i)a. ci-dessus, chaque gérant pourra nommer un autre gérant comme son mandataire en son absence, à condition que dans tous les cas un Gérant Résident donne procuration à un autre Gérant Résident; et

c. si, pendant l'heure après l'horaire fixé pour la réunion du Conseil un quorum n'est pas présent, la réunion du Conseil (à moins qu'un gérant de classe A et un gérant de classe B n'en conviennent autrement) sera ajournée au deuxième jour suivant, autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre jour férié à Luxembourg (un Jour Ouvré) à la même heure et au même endroit, à moins que le Conseil n'ait été convoqué dans un délai très court en vertu de la clause 8.2 (v) auquel cas cette réunion du Conseil sera ajournée au Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit.

(ii) Durant une période commençant le 5 décembre 2012 et prenant fin à la Date de Calcul (telle que définie dans tout Contrat de Gestion de Développement, ce terme étant défini ci-dessous) ou pendant une période plus longue convenue par les associés (la Période de Blocage), chaque gérant aura une (1) voix et le Conseil ne prendra toutes ses décisions et résolutions qu'à l'unanimité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil pour toute autre question que les suivantes qui, elles seront prises à la majorité:

a. toute modification des modalités d'un contrat de gestion de développement conclu entre autre entre les filiales de la Société (Filiale(s)) et le gestionnaire de développement tel que défini dans un tel contrat (le Gestionnaire de Développement) en ce qui concerne la prestation de services de développement (le Contrat de Gestion de Développement);

b. toute question relative à la commission de performance ou à tout autre honoraire selon tout Contrat de Gestion de Développement;

c. tout litige ou règlement de litiges avec le Gestionnaire de Développement résultant d'un ou, en ce qui concerne un, Contrat de Gestion de Développement;

d. toute mesure d'exécution par la Société ou une Filiale contre le Gestionnaire de Développement en vertu de tout Contrat de Gestion de Développement;

e. toute résiliation d'un Contrat de Gestion de Développement;

f. toute modification importante (ou toute énumération) de tout business plan adopté dans le temps par le Conseil (le Business Plan), proposé par le Gestionnaire de Développement à la Société ou à une Filiale ou toute décision, action ou omission non conforme ou non envisagé par le Business Plan proposé par le Gestionnaire de Développement (dans de telles circonstance, et dans le cadre de toute modification envisagée du Business Plan, conformément à tout accord conclu dans le temps entre les associés, les Gérants devront agir raisonnablement et dans l'intérêt social de la Société lorsqu'ils voteront sur le sujet);

g. toute décision, action ou omission dans le cadre de la location de toute ou partie ou du financement de la propriété détenue par la Société ou une Filiale, proposée par le Gestionnaire de Développement (et dans de telles circonstance, les Gérants devront agir raisonnablement et dans l'intérêt social de la Société lorsqu'ils voteront sur le sujet); et

h. sous réserve de toute restriction de cession (y compris notamment les droits de préemption, droits de premier refus, consentements préalables et autres restrictions) prévue dans tout accord conclu dans le temps entre les associés, toute décision après la Date d'Exécution Effective (telle que définie dans tout Contrat de Gestion de Développement) dans le cadre de la vente de la propriété détenue par la Société ou une Filiale ou toute vente de parts dans une Filiale .

(iii) Après la fin de la Période de Blocage, chaque gérant aura une voix et le Conseil prendra toutes ses décisions et résolutions à la majorité.

(iv) Les réunions du Conseil se tiendront à Luxembourg aux moments déterminés par le Conseil mais, à moins que les associés n'en conviennent autrement par écrit, une réunion se tiendra au moins chaque trimestre.

(v) Sauf décision contraire des gérants de la Société, un avis d'au moins cinq (5) Jours Ouvrés de chaque réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil contenant l'ordre du jour de la réunion et tous les documents pertinents du Conseil sera donné à chaque membre du Conseil, à condition qu'un gérant puisse exiger qu'une réunion du Conseil soit tenue dans un délai de convocation d'au moins 48 heures si il ou elle considère que des circonstances justifient ce délai de convocation plus court (à condition toujours que les gérants agissent de bonne foi en ce qui concerne cette clause et que cette clause ne soit pas utilisé pour obtenir un quorum réduit).

(vi) La Société mettra à disposition des gérants et, sur demande, à la disposition des associés, les copies (et tous les documents y relatifs) des procès-verbaux des réunions du Conseil, à délivrer dans les dix (10) Jours Ouvrés après les réunions.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler.

La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Sous réserve des stipulations de l'article 10.2.(vii), les décisions de l'Assemblée Générale prises pendant la Période de Blocage exigent le consentement unanime des associés.

(ix) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(xi) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 11. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

13.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être renommés par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables et/ou tout accord conclu dans le temps entre les associés.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

14.4. Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de EUR 2.600.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire des parties comparantes et ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59063. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164214/755.

(120216892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pentair (Brazil) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 842.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.090.

En date du 20 décembre 2012, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Yves Defraigne de son poste de gérant de la Société avec effet au 30 novembre 2012.

L'associé unique de la Société a en outre décidé de nommer Monsieur Roberto Garea, ayant comme adresse professionnelle Freier Platz 10, CH-8200 Schaffhausen, Suisse, comme gérant de la Société, avec effet au 1^{er} décembre 2012 pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée annuelle devant statuer sur les comptes annuels clôturés en 2012.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mark Charles Borin
- Roberto Garea
- Michael Gerald Meyer
- Christopher Rush Oster

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pentair (Brazil) Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012168195/22.

(12022496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Barclays Investment Funds (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.439.

Le bilan de la Société au 31 août 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG)

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012169422/12.

(120224533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Banque du Timbre Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169420/9.

(120224798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Bei den Raupen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 129, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 112.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169430/10.

(120224717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Banzai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 70.576.

Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique de la Société, prises le 20 décembre 2012:

1) Nomination d'un Administrateur Unique de la Société

Michaël ZERBIB né le 6 juin 1971, résidant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est nommé ce jour Administrateur Unique. Son mandat expirera à la date de l'assemblée générale de la Société devant se tenir en 2013.

2) Nomination d'un Commissaire aux Comptes

Emmanuel TOUITOU, né le 02 mai 1967, résidant 40 rue Saint Pierre, F-57000 Metz, France est nommé ce jour Commissaire aux Comptes. Son mandat expirera à la date de l'assemblée générale de la Société devant se tenir en 2013.

3) Transfert de siège social de la Société

Le siège social est transféré au 21 bd Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Référence de publication: 2012169421/17.

(120224040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Barclays Portfolios SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.390.

Le bilan de la Société au 31 août 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour BARCLAYS PORTFOLIOS SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012169423/12.

(120224534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Barflor Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.337.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 24 décembre 2012, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de BARFLOR INVESTMENTS S.à r.l. ont été transférées par PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 125676, à PIKELANE CORPORATE LIMITED, ayant son siège social dans les bureaux Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831.

Depuis le 24 décembre 2012, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de BARFLOR INVESTMENTS S.à r.l. représentant 100 % du capital social de cette société sont détenues par PIKELANE CORPORATE LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012169424/21.

(120224768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Baron Rouge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169425/9.

(120223932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

BEAULIEU A LA MONTAGNE - Société civile, Société Civile.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg E 4.003.

—
EXTRAIT

Il résulte notamment des résolutions d'une assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 24 décembre 2012 à Luxembourg que:

(1) l'assemblée générale a décidé de modifier l'adresse du siège social pour la transférer avec effet immédiat vers L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve; et

(2) l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 4 des statuts sociaux, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège de la Société est à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-neuve. Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par simple décision des associés."; et

(3) l'assemblée générale a décidé que des statuts coordonnés seront rédigés et déposés au registre de commerce et des sociétés, avec publication d'un avis de dépôt au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour BEAULIEU A LA MONTAGNE Société civile

Par mandat spécial

Claude GEIBEN

Référence de publication: 2012169427/23.

(120224527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Becom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue de Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.385.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 décembre 2012

La démission de Monsieur Mohammed KARA de ses fonctions d'administrateur est acceptée.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur pour un période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

BECOM INTERNATIONAL S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012169428/17.

(120224772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Maraisol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2542 Luxembourg, 156, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 173.454.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Madame Solange KRIER, docteur en psychologie, épouse de Monsieur Albert RINNEN, née à Diekirch, le 11 octobre 1958, demeurant à L-2542 Luxembourg, 156, rue des Sources; et

2.- Monsieur Albert RINNEN, employé privé, né à Clervaux, le 13 janvier 1957, demeurant à L-2542 Luxembourg, 156, rue des Sources.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "MARAISOL S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la gestion, l'exploitation et la mise en valeur du patrimoine immobilier propre.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^e vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) Madame Solange KRIER, préqualifiée, cinquante actions,	50
2) Monsieur Albert RINNEN, préqualifié, cinquante actions,	50
Total: cent actions,	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2542 Luxembourg, 156, rue des Sources.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Solange KRIER, docteur en psychologie, épouse de Monsieur Albert RINNEN, née à Diekirch, le 11 octobre 1958, demeurant à L-2542 Luxembourg, 156, rue des Sources;
 - b) Monsieur Albert RINNEN, employé privé, né à Clervaux, le 13 janvier 1957, demeurant à L-2542 Luxembourg, 156, rue des Sources; et
 - c) Monsieur Raymond HENSCHEN, maître en sciences économique, né à Luxembourg, le 17 janvier 1955, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.
4. La société anonyme "FIDUPLAN S.A.", établie et ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44563, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Albert RINNEN, préqualifié, aux fonctions:
 - de président du conseil d'administration, et
 - d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. KRIER, A. RINNEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58176. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164234/264.

(120216305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

BLMD Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 11.560.239,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.229.

—
EXTRAIT

A la suite d'un contrat de transfert conclu en date du 28 novembre 2012, Brandbrew S.A., une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.696 a transféré les 11.560.239 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à AB InBev Western European Holding B.V., une société régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social au Ceresstraat 1, 4811 CA Breda, Pays-Bas et inscrite au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 20166495.

En conséquence, la totalité des parts sociales de la Société est à présent détenue par AB InBev Western European Holding B.V..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLMD Parent S.à r.l.

Référence de publication: 2012169434/19.

(120224020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Belair Lotissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 35.014.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012169431/11.

(120223823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Bedminster (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 86.971.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169429/9.

(120223920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Bergame Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERGAME CAPITAL S.à r.l.

S. BOUREKBA / M. LIMPENS

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012169432/12.

(120224276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Bircat Yaacov S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 107.114.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169433/9.

(120224474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

BMC Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 2, boulevard Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.438.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012169435/12.

(120223687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

BNY Mellon GSS Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.044.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société

En date du 19 décembre 2012, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de M. Michael Mc Fadden en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.
- De nommer M. Adrian Rennie, né le 24 juillet 1967 à Crawley, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012169437/18.

(120223851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

BNY Mellon GSS Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012169438/12.

(120224273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Breeze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012169440/10.

(120223720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Mofin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7640 Christnach, 5, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 173.448.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Hubertus Petrus Johannes SMEETS, administrateur de société, né le 29 mars 1948 à Maastricht (Pays-Bas), demeurant à L-9670 Merkholtz, 3, Moulin de Merkholtz.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

"Loi": signifie les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

"Loi SPF": signifie les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre II. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MOFIN S.A., SPF" (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Waldbillig (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Titre III. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième mardi du mois de mai à 12.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre VI. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VII. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VIII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre IX. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et une (31) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Hubertus Petrus Johannes SMEETS, préqualifié, et libérées à hauteur de 25% par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Hubertus Petrus Johannes SMEETS, administrateur de société, né le 29 mars 1948 à Maastricht (Pays-Bas), demeurant à L-9670 Merkholtz, 3, Moulin de Merkholtz, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
3. DAVIES ASSOCIATES, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 144721 est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social de la Société est établi à L-7640 Christnach, 5, rue de Larochette.
5. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. P. J. SMEETS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58171. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164257/233.

(120216215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Breeze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012169441/10.

(120223999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pentair Brazil Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 240.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.275.

En date du 20 décembre 2012, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Yves Defraigne de son poste de gérant de la Société avec effet au 30 novembre 2012.

L'associé unique de la Société a en outre décidé de nommer Monsieur Roberto Garea, ayant comme adresse professionnelle Freier Platz 10, CH-8200 Schaffhausen, Suisse, comme gérant de la Société, avec effet au 1^{er} décembre 2012 pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée annuelle devant statuer sur les comptes annuels clôturés en 2012.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mark Charles Borin
- Roberto Garea

- Michael Gerald Meyer
- Christopher Rush Oster

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
Pentair Brazil Holding S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2012168196/22.

(12022494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Breeze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 135.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012169442/10.

(120224233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Brimstone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 81.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169443/9.

(120224490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Brimstone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 81.413.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 décembre 2012

Est nommé administrateur son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date du 17 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169444/15.

(120224496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pentair Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 166.305.

En date du 20 décembre 2012, l'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Roberto Garea, ayant comme adresse professionnelle Freier Platz 10, CH-8200 Schaffhausen, Suisse, comme administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} décembre 2012 pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes annuels clôturés en 2012.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mark Charles Borin
- Roberto Garea
- Michael Gerald Meyer
- Christopher Rush Oster

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pentair Finance S.A

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012168197/20.

(12022493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pentair International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,15.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.277.

En date du 20 décembre 2012, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Yves Defraigne de son poste de gérant de la Société avec effet au 30 novembre 2012.

L'associé unique de la Société a en outre décidé de nommer Monsieur Roberto Garea, ayant comme adresse professionnelle Freier Platz 10, CH-8200 Schaffhausen, Suisse, comme gérant de la Société, avec effet au 1^{er} décembre 2012 pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée annuelle devant statuer sur les comptes annuels clôturés en 2012.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mark Charles Borin
- Roberto Garea
- Michael Gerald Meyer
- Christopher Rush Oster

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pentair International Holding S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012168198/22.

(12022495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Prospector Rig 2 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.648.

EXTRAIT

1) Suivant un contrat de transfert de parts sociales, l'ensemble des 20.001 parts sociales émises par la Société et détenues par Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l., régie par les lois du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 165.643, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été transférées à Tabasco Jackup, S.A. de C.V., régie par les lois du Mexique, immatriculée auprès du Mexico company registry, sous le numéro 481590-1, ayant son siège social à Campos Eliseos 400, 11000, Lomas de Chapultepec, Mexico, Distrito Federal. Tabasco Jackup, S.A. de C.V., prénommée, est depuis le 22 novembre 2012 l'associé unique de la Société.

2) Par résolutions du 10 décembre 2012, l'associé unique a décidé:

(i) d'accepter la démission de Michael POPE et de Anirudha PANGARKAR, en tant que gérants de catégorie A de la Société avec effet au 10 décembre 2012;

(ii) de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société avec effet au 10 décembre 2012 et pour une durée indéterminée:

- Ricardo ARCE CASTELLANOS, né le 15 mai 1973, Mexico City, Mexique, avec adresse professionnelle à Campos Eliseos 400, 11000, Lomas de Chapultepec, Mexico, Distrito Federal;
- Mauricio Javier VIVES TORRES, né le 22 septembre 1981 à Acapulco, Guerrero, Mexique, avec adresse professionnelle à Campos Eliseos 400, 11000, Lomas de Chapultepec, Mexico, Distrito Federal;

A partir du 10 décembre 2012, le conseil de gérance est composé des personnes suivantes:

- Ricardo ARCE CASTELLANOS, gérant de catégorie A
- Mauricio Javier VIVES TORRES, gérant de catégorie A
- Hugo FROMENT, gérant de catégorie B
- Andrew O'SHEA, gérant de catégorie B

(iii) de transférer le siège social de la Société du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet au 10 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pour Prospector Rig 2 Owning Company S.à r.l.

Référence de publication: 2012168207/34.

(120222380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Naldon Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.470.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt et un novembre.

par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

ONT COMPARU:

1. La société FINACAP S.A., dont le siège social est situé au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, avec adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L - 2311 Luxembourg, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

NALDON CAPITAL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille Euros (EUR 450.000,-) représenté par quatre cent cinquante (450) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chaque, chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à quatre millions et cinq cent mille Euros (EUR 4.500.000,-), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de l'année, et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième jeudi du mois de juin en 2014.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société FINACAP S.A., préqualifiée Quatre cent quarante-neuf actions	449
- Monsieur Norbert SCHMITZ, préqualifié Une action	1
TOTAL: QUATRE CENT CINQUANTE ACTIONS	450

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Jean Marie Legendre, né à Paris, le 1^{er} Février 1946, demeurant à L-2210 Luxembourg 56, boulevard Napoléon 1^{er} ;

- La société FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B101.240, est nommé représentant permanent Monsieur Hugues DUMONT, employé privé, né à Ixelles (Belgique), le 03 mars 1959, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg 3, avenue Pasteur;

- La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg 39, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B76.118, est nommé représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, née à Uccle (Belgique), le 04 septembre 1971, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg 3, avenue Pasteur.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé Commissaire aux Comptes:

Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15894. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012164268/169.

(120216737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

BWB Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169446/10.

(120224563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pensal Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 147.812.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 9 juillet 2009 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

* Pensal Corporation S.à r.l.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147812

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- *Agent domiciliataire:*

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

et ce avec effet au 21 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012168234/22.

(120222389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Broderna Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.002.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169445/9.

(120224501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

BWI Company Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 147.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169447/10.

(120223644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

C.H.E. International Softwares, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 155.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169448/9.

(120224099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Camp Hill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 240.177,60.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Camp Hill Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012169449/11.

(120224296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Capital Park (Luxembourg) Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.750,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 107.772.

En date du 22 novembre 2012, l'associé Capital Park (Luxembourg) One S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de ses parts sociales de la manière suivante:

- 40 parts sociales à Jerzy Leszczynski, avec adresse au 5B/1 Hozjusza Street, Varsovie, Pologne, qui les acquiert;
- 39 parts sociales à Witold Serdakowski, avec adresse au 9D/19, Gorska Street, Varsovie, Pologne, qui les acquiert;
- 39 parts sociales à Robert Zawarski, avec adresse au 2B/37, Waszyngtona Street, Varsovie, Pologne, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169450/15.

(120223727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Cassius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.009.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 décembre 2012

1. Mme Susan Beller YOSS, administrateur de sociétés, née à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 26 décembre 1958, demeurant professionnellement à NY 10151 New York (Etats-Unis d'Amérique), 745 Fifth Avenue, a été nommée comme gérante de classe A pour une durée indéterminée.

2. Mme Nancy L. JACOBSON-PALEY a démissionné de son mandat de gérante de classe A.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cassius SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012169452/16.

(120224223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Cavallo Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 160.647.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169453/10.

(120224080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Centralis Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.149.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 21 décembre 2012, que la société Centralis Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 160.392, avec adresse au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, a acquis 100 parts sociales de la société Centralis Immobilière S.à r.l., représentant 100% du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169454/13.

(120224145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Sigalat Vorizot Société en nom collectif, Société en nom collectif.

Enseigne commerciale: Engeneering Consulting Senc.

R.C.S. Luxembourg B 108.180.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 20 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- SIGALAT VORIZOT, société en nom collectif, en liquidation volontaire, en enseigne ENGINEERING CONSULTING SENC, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, Avenue Monterey, dénoncé en date du 15 juillet 2009,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître Stéphanie GUERISSE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 janvier 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Stéphanie GUERISSE
Le liquidateur

Référence de publication: 2012168322/20.

(120222264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Chairmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.164.

—
RECTIFICATIF

Les comptes modifiés au 31 décembre 2007, Déposés antérieurement le 10/04/2009 sous le numéro L090053517 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169455/11.

(120223719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Chairmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.164.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169456/9.

(120224190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Oberon GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.471.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-ninth day of November,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette,

THERE APPEARED:

Five Arrows Managers S.A. , having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, here duly represented by Oriana Magnano, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 27th of November, 2012, in Luxembourg.

Which proxy shall be signed 'ne varietur' by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a single member limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

Art. 2. The name of the company is "Oberon GP S.à r.l." (hereinafter the "Company").

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may hold shares and interests in a Luxembourg "société en commandite par actions" to be formed with the name of Oberon Credit Investment Fund I S.C.A., SICAV-SIF (the "SICAV") and may act as manager and unlimited shareholder (associé gérant commandité) of such company.

The Company may establish branches or other offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Managers.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) parts of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers appointed by the participants for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). The managers may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the joint signature of any two of its managers, or by the sole signature of one manager delegated by the Board of Managers for a specific purpose.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may under its own responsibility sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the Board of Managers shall appoint from among its members a chairman. The chairman shall not have a casting vote.

In case of plurality of managers, the Board of Managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two managers so request.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

In the case of plurality of managers, resolutions approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at a manager's meeting.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

Each share carries one vote at all meetings of participants.

Any participant may, by a written proxy, authorise any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the Company starts on the 1st of April and ends on the 31st of March of each year.

Art. 13. Each year on the 31st of March an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Varia

Art. 15. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of March 2013.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

Five Arrows Managers S.A. prenamed	100 parts
TOTAL	100 parts

The parts have been fully paid up to the amount of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) is as of now at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organisation, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.
- 2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

1. Philip Godley, director of Sanne Group (Luxembourg) S.A. born on March 21, 1974, in Sheffield, United Kingdom, with professional address at Sanne Group (Luxembourg) S.A., 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

2. Peter Dickinson, director of Sanne Group (Luxembourg) S.A. born on March 1, 1966, in Nuneaton United Kingdom, with professional address at Sanne Group (Luxembourg) S.A., 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

3. Michel Marcel Vareika, independent director of companies born on March 24, 1960, in Etterbeek, Belgium, with professional address at 8 Rue Killieberg, L-5762 Hassel, Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A COMPARU:

Five Arrows Managers S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe, dûment représentée par Oriana Magnano, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 novembre 2012,

Lesquelles procurations seront signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, et resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société unipersonnelle à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société unipersonnelle à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi") et par les présents statuts. (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La dénomination de la société sera "Oberon GP S.à r.l." (ci-après la "Société").

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de ce transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut détenir des actions et intérêts dans une société en commandite par actions luxembourgeoise qui sera constituée sous la dénomination Oberon Credit Investment Fund I S.C.A., SICAV-SIF (la «SICAV») et peut agir comme gérant et associé gérant commandité (unlimited shareholder) de cette société.

La Société peut établir des succursales ou d'autres bureaux à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché du Luxembourg par résolution du Conseil de Gérance.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) par les associés pour une période indéterminée. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les gérants sont révocables ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la seule signature de l'un des membres du Conseil de Gérance spécialement autorisé par le Conseil de Gérance pour des tâches spécifiques.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut, sous sa propre responsabilité, sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance doit nommer parmi ses membres, un président. Le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est convoqué sur demande du président chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent. Le Conseil de Gérance doit être convoqué chaque fois que deux gérants en font la demande.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du gérant/des gérants seront prises par l'unique associé. Ces décisions seront écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du Conseil de Gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi.

Chaque part sociale donne droit à une voix à toutes les assemblées des associés.

Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V. - Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année.

Art. 13. Chaque année au 31 mars, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux et charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à reconstitution entière, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désigné(s) par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le(s) liquidateur(s) aura(ont) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, serviront au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Titre VII. - Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 mars 2013.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

Five Arrows Managers S.A. prénommée	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) par part par un apport en espèces de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.
- 2) Ont été nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. Philip Godley, administrateur de Sanne Group (Luxembourg) S.A. né le 21 mars, 1974, à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement à Sanne Group (Luxembourg) S.A., 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

2. Peter Dickinson, administrateur de Sanne Group (Luxembourg) S.A. né le 1^{er} mars 1966, à Nuneaton, Royaume Uni, résidant professionnellement à Sanne Group (Luxembourg) S.A., 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

3. Michel Marcel Vareika, administrateur indépendant de sociétés né le 24 mars, 1960, à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à 8 Rue Killieberg, L-5762 Hassel, Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Magnano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16104. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012164282/294.

(120216738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Six Participations, Société Civile.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg E 3.169.

—
EXTRAIT

I/ En date du 21 novembre 2012, la personne suivante a transféré les parts sociales lui appartenant dans la Société de sorte qu'il n'est plus associé de la Société:

- Monsieur Alex Sulkowski, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Depuis lors, les parts sociales sont détenues par les personnes suivantes, savoir:

- Monsieur Norbert Becker,
- Monsieur Keith O'Donnell,
- Monsieur Olivier Remacle.

II/ En date du 14 décembre 2012 la personne suivante a démissionné avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Alex Sulkowski, prénommé.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Norbert Becker,
- Monsieur Keith O'Donnell,
- Monsieur Olivier Remacle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Référence de publication: 2012166293/30.

(120218626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

HK Management Consulting & Account S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6648 Wasserbillig, 11, rue des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 105.477.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166839/10.

(120220221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Haga 2000 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 34, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 66.971.

—
L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Madame Mahassen HARIK, administrateur de sociétés, demeurant à Bteghrine, Metn - Mont Liban (Liban);

ici représentée par Monsieur Gabriel HARIK, employé privé, né le 1 novembre 1951 à Bteghrine au Liban, demeurant à L-5680 Dalheim, 28, Wenkelhiel,

en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 7 décembre 2012

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentaire et le comparant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ès-qualités, agissant en sa qualité d'associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «HAGA 2000, s.à r.l.» , avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial Belle Etoile, (matr: 1998 24 12 369)

constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 3 novembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 15. 1. 1999,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 66.971.

L'associé a ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé décide de transférer le siège social vers L-1368 Luxembourg, 34, rue du Curé et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg; Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés»

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gabriel HARIK, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, Le 12 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14782. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): pd. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166825/43.

(120219905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Santander R.E.I.F. Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 383.401,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.763.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La clôture de la liquidation de la Société a été décidée par résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 19 décembre 2012. La Société a donc cessé d'exister à partir du 19 décembre 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de 5 ans chez Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., 20 rue de la Poste, Carré Bonn, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167197/16.

(120220812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.
